

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjpp.siege@petanque.fr

COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 10 et 11 février 2006

Ces réunions se sont tenues le vendredi 10 février après-midi et le samedi 11 février matin puis à partir de 17 h. 15, au siège de la FFPJP à Marseille)

(La séance est ouverte à 14 h.30)

I) ALLOCUTION DU PRESIDENT

LE PRESIDENT AZEMA souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité Directeur auxquels il indique que M. ILLANA Joseph (*Président du CD 90*) a reçu la médaille d'Argent de la Jeunesse et des Sports.

Les comptes rendus des réunions du Conseil National et du Comité Directeur conserveront la forme prise depuis l'an dernier, c'est-à-dire un peu plus détaillés que de simples relevés de décisions, mais moins complète qu'auparavant. Il y aura des comptes rendus séparés pour les deux instances et ils feront l'objet d'une approbation lors de la séance suivante.

Il est rappelé que, comme toute commission, celle des finances ne peut émettre que des propositions. Elles doivent être en conformité avec la politique décidée par le Comité Directeur et ce dernier peut toujours décider de les modifier. Il en va de même du budget prévisionnel qui doit évoluer en cours d'exercice en fonction des circonstances et des besoins. Comme cela est le cas pour la FIPJP des versions modifiées peuvent être présentées durant l'année au Comité Directeur ou au Bureau.

Le fonctionnement normal, en matière financière comme dans les autres, qui a été quelque peu bousculé cette année, sera de nouveau le suivant en 2006 : définition de la ligne politique de la FFPJP par le Comité Directeur, propositions des responsables des secteurs et de la DTN, propositions de la commission des finances, arrêt du budget prévisionnel par le Comité Directeur, vote par le Congrès.

II) CHAMPIONNATS DE FRANCE :

A) ANNEE 2006 ET DIRECTIVES GENERALES :

En ce qui concerne les partenariats conclus par la F.F.P.J.P, il est maintenu l'envoi à chaque organisateur d'un CD comportant les insertions publicitaires pour le programme ainsi que les photos du Président, du Comité Directeur, le palmarès du Championnat et la note d'informations fédérales.

Il est rappelé que les maquettes du programme et des affiches doivent être soumises à Tony JUAN avant le bon à tirer pour éviter les multiples erreurs régulièrement constatées.

Il a été mis l'accent sur la nécessité de privilégier les partenaires fédéraux par rapport aux locaux. Par exemple, il convient de leur accorder la priorité dans le choix des emplacements des stands. Les organisateurs devront également demander l'aval de la FFPJP avant d'accorder des autorisations d'installation de stands. Ne pas oublier que, pour certains partenaires, dont les redevances financent pour un tiers les aides fédérales aux Championnats de France, il y a une clause d'exclusivité dont le non respect peut entraîner la rétention de la part de subvention correspondante.

Les délégués fédéraux seront sensibilisés sur les obligations fédérales à respecter et veilleront à les faire respecter strictement. En particulier toutes les remises de prix devront être effectuées devant l'*instand* qui portera les logos de nos partenaires et qui sera transporté par le car-podium. A défaut, elles devront être effectuées devant une banderole OBUT. Cette remise des prix doit être simplifiée et plus solennelle en se limitant à la remise des maillots, médailles et trophées. Un podium envahi de cartons n'a rien de très joli.

Il serait bon que, partout, un espace de 4 x 3 soit dédié au sacre des champions.

Le contrat de partenariat avec la compagnie AZUR Assurances a été signé. Notre nouveau partenaire devra partout disposer d'un stand (il en sera réalisé un par la FFPJP) où l'agent local pourra recevoir des clients, éventuellement associé à un espace de jeu animé par un éducateur fédéral fourni par l'organisateur.

La restauration des représentants officiels de la FFPJP doit être assurée par les organisateurs.

Il est souhaitable que la veille de la compétition soit organisée une petite réception associant l'ensemble des partenaires et les champions de l'année précédente.

Il a été refusé une demande de la Fédération de Monaco de participer au Championnat de France des Vétérans.

La coupe des DOM-TOM est maintenue en l'état actuel soit : triplettes pétanque, doublettes et tête-à-tête, doublettes féminines.

En ce qui concerne le Trophée des Comités, il sera désormais attribué un point supplémentaire à partir des 1/8^{èmes} de finale.

Une clause particulière, qui sera déterminante pour le choix des sites, sera ajoutée au cahier des charges du Championnat en Triplettes pour les retransmissions télévisées et leur financement

Pour l'intervention des éducateurs dans les Championnats de France des Jeunes, sera désormais appliquée la règle internationale : intervention tout au long de la partie dans le cadre de la minute. Cela sera ajouté dans la note d'informations fédérales dont le principe est maintenu.

La même règle sera maintenue pour l'attribution des équipes : quand un Comité d'envoi par une équipe demandée sans prévenir suffisamment à l'avance pour permettre son remplacement, il ne pourra bénéficier de cette équipe l'année suivante, sauf cas exceptionnel accepté par le Comité Directeur.

B) ANNEE SUIVANTES :

2007:

Doublettes Féminines	:	09 et 10 juin	Poitiers (86)
Triplettes Jeu Provençal	:	15 au 17 juin	Toulon (83)
Triplettes Seniors	:	23 et 24 juin	Paris- Bercy (75)
Doublettes et Tête-à-Tête	:	30 juin et 1 ^{er} juillet	Saint Louis (68)
Doublettes Mixtes	:	07 et 08 juillet	Niort (79)
Triplettes Jeunes	:	25 et 26 août	Bellerive (03)
Doublettes Jeu Provençal	:	24 au 26 août	Tournefeuille (31)
Triplettes Féminines	:	1 ^{er} et 02 septembre	Soustons (40)
Vétérans	:	08 et 09 septembre	Soustons (40)
Interentreprises	:	15 et 16 septembre	Castelnaudary (11)

2008:

Doublettes Féminines	:	14 au 15 juin	Dans l'attente de confirmation
Triplettes Jeu Provençal	:	21 et 22 juin	Dans l'attente de confirmation
Triplettes Seniors	:	28 et 29 juin	Caen (14) ou Clermont-Ferrand (63)
Doublettes et Tête-à-Tête	:	05 et 06 juillet	Chartres (28)
Doublettes Mixtes	:	12 et 13 juillet	Laon (02) ou St Pierre les Elbeuf (76)
Triplettes Jeunes	:	23 et 24 août	Romans (26)
Doublettes Jeu Provençal	:	29 au 31 août	Pas de candidat
Triplettes Féminines	:	06 et 07 septembre	Chalon/Saône (71)
Interentreprises	:	13 et 14 septembre	Charleville-Mézières (08)
Vétérans	:	20 et 21 septembre	Sainte Livrade (47)

III) CONGRES NATIONAUX :

Le Président, au nom du Comité Directeur, adresse ses plus vives félicitations au Président du Comité des Landes, Jean-Claude MOREAU ainsi qu'à toute son équipe pour la bonne organisation du Congrès de DAX. Il souligne que les débats sur l'érosion des effectifs ont été intéressants.

A) CONGRES 2007:

Il se déroulera à Ajaccio (Corse du Sud) les **12 et 13 janvier 2007**. De nombreux Comités n'ont toujours pas répondu à la demande d'information du Comité Organisateur. Il leur est demandé de le faire rapidement.

Un cahier des charges relatif à l'organisation d'un congrès sera réalisé. Il précisera, entre autres, que les partenaires fédéraux auront l'exclusivité de leur présence dans l'enceinte du site. Aucun stand, quel qu'il soit ne pourra être installé sans l'autorisation expresse de la Fédération, clause déjà acceptée par les deux prochains organisateurs lors des visites effectuées par le Président.

B) ANNEES SUIVANTES :

2008 : Belfort (90).

2009 : Les candidatures d'Evry (91), de Sarlat (24) et des Charente Maritimes sont avancées.

IV) COUPE DE FRANCE DES CLUBS :

Les finales de zone se dérouleront les 11 au 12 mars 2006.

Les lieux et délégués fédéraux = *Zone 1* : Montauban, Alain CANTARUTTI ; *Zone 2* : Le Pontet, Michel COSTE ; *Zone 3* : Bellerive sur Allier, Alain NICOLIER ; *Zone 4* : Limoges, Jean CHARPENTIER ; *Zone 5* : Gouesnou, André PLACON ; *Zone 6* : St Pathus, Jacques THERON ; *Zone 7* : Compiègne, Claude CARBONNIER ; *Zone 8* : Strasbourg, Antoine JUAN.

La finale se déroulera du 24 au 26 mars à Laon (02). A noter l'effort exceptionnel consenti par la municipalité qui prendra totalement en charge les frais d'hébergement des équipes ainsi que l'installation d'un chapiteau pour accroître le nombre des terrains couverts, nécessaires pour les premiers tours. La ville justifie pleinement le label de « Ville-Pétanque » qu'elle a déjà obtenu ! Elle en sera récompensée par la diffusion de la finale sur France Télévisions.

L'accueil sera effectué le jeudi 23 mars entre 16 et 18 heures avec dépôt des licences, remise des tenues vestimentaires et tickets repas. Les premières parties débiteront le vendredi à 08h00 après un tirage au sort intégral.

Délégation pour cette compétition, outre le Président : MM, CANTARUTTI, CHARPENTIER, STIRMEL, JUAN et THERON.

V) CHAMPIONNATS DU MONDE :

Les Championnats du Monde en Triplettes et des Féminines auront lieu à Grenoble du 20 au 24 septembre. Les réservations sont d'ores et déjà possibles. Pour information : le forfait d'entrée pour les 5 jours de compétitions est de 77€, le dîner de gala est à 75 € par personne.

Pour tout renseignement contacter : 04.76.44.54.91 ou par e-mail : infos@palais-des-sports.com

La délégation sera composée lors de la réunion de juin. Les membres du Comité Directeur qui n'en feront pas partie et qui souhaiteraient assister aux épreuves seront pris en charge sur place à compter du vendredi soir.

Des modifications interviendront au niveau des coachs.

A noter que les jeunes du Comité du Vaucluse, Champions du Monde dans la catégorie, ont été honorés en Avignon en recevant le « V d'Or » du Conseil Général de ce département.

(La séance suspendue à 19 h. 15 est reprise le samedi matin à 8 h.45)

VI) ACTIVITES DE LA D.T.N. :

Le DTN souhaite maintenir les Masters Jeunes en 2006 en continuant à y associer le passage de passeports Pétanque. Cependant, compte tenu du coût imposé à la Fédération, un budget détaillé sera demandé à Quarterback et discuté avant acceptation définitive, l'action étant intégralement financée sur le budget de la DTN.

Quant au Masters seniors, il constate que les joueurs sont de moins en moins motivés. Néanmoins cette compétition entre dans la stratégie de la Fédération en permettant notamment de mieux préparer des équipes pour les Championnats du Monde avec la présence des A' et des Espoirs.

Le Comité Directeur rejette la proposition de Quarterback de prendre en charge un accroissement de 12 000€ des prix.

Le stage annuel des BF 3 à Nantes a été d'une grande qualité.

Le DTN fait état de sa présence lors du prochain Congrès des Conseillers Pédagogiques Départementaux, c'est-à-dire les responsables du sport dans l'enseignement du premier degré, à Martigues les 22 et 23 mai. Il présentera nos activités et l'ensemble de nos outils pédagogiques dont un « KIT PETANQUE » agréé par la FIPJP et destiné à la découverte de nos disciplines auprès des jeunes (petites boules synthétiques, cibles, tapis, etc...) Ce Kit sera destiné en premier lieu aux écoles et collectivités afin de développer la Pétanque à l'école. A côté de cet axe d'initiation, des compétitions seront mises en place en relation avec l'USEP.

Il sera d'ailleurs proposé la mise en place d'un Challenge des écoles, lequel pourrait prendre place dans le cadre du centenaire.

Il est précisé également qu'il n'y a pas de changement concernant les sélections. Pour les filles, 15 seront retenues pour le premier stage.

En ce qui concerne le second poste de cadre technique, aujourd'hui indispensable au bon fonctionnement de nos disciplines, une réponse sera donnée après la réunion entre le Ministère chargé des Sports et la Fédération de Sport Boules, puisque son entraîneur national est intéressé pour nous rejoindre sous l'autorité de Victor NATAF. Une seconde voie moins probable est à l'étude afin d'obtenir un poste à l'issue du Professorat d'Education Physique.

Enfin, Victor NATAF sera placé, à compter du 1er mars prochain, sous contrat de Haut Niveau.

Le Dr CERVETTI du CREPS d'Aix engagera prochainement une étude sur « Pétanque et Santé ».

VII) INTERVENTION DE PIERRE DANTIN :

Pierre DANTIN est doyen honoraire de la faculté d'Aix-en-Provence, professeur en management et coaching, secrétaire général de l'OM et il a procédé ou procède à la préparation de sportifs (Jackson Richardson, par exemple) ou d'équipes (Equipe de France d'athlétisme et OM notamment). Il est également pratiquant de bon niveau, en particulier au Jeu Provençal et il a participé à plusieurs Championnats de France.

Depuis deux ans il intervient comme préparateur et formateur des coaches et des joueurs, mais, des explications ayant été demandées sur ses activités et sur la convention qui le liait la FFPJP, sa présence devant le Comité Directeur est une excellente occasion d'explication.

La réflexion entreprise porte sur les prises de décision lors des parties, la communication et la gestion des relations humaines. Il s'attache à mettre en place un programme d'entraînement détaillé, des sessions d'entraînement structurées, différents scénarios en compétition et en entraînement. Il s'agit également de préparer les joueurs à mieux s'exprimer lors de leurs rencontres avec les médias.

Axes de réflexion :

- Etablir un environnement positif pour l'entraînement et des conditions d'entraînement compétitives,
- Avoir une attitude positive et enthousiaste, développer une tradition de travail soutenu, encourager ses athlètes à développer leurs performances personnelles, établir des conditions d'entraînement en équipe ;
- Etablir une progression dans l'enseignement de la technique : Focaliser l'attention du joueur sur des points précis ;

- Etablir des objectifs en collaboration avec ses joueurs : Aider à bâtir un plan d'action, établir le calendrier des objectifs, superviser la progression des joueurs, aider ses joueurs à se concentrer sur leurs performances et non sur les résultats lorsqu'ils sont en compétition ;
- Utiliser des techniques de préparation mentale : Exprimer sa confiance envers ses joueurs, dégager une image de calme lors des compétitions, respirer la confiance en soi, être constant dans son comportement en compétition ;
- Utiliser des stratégies d'intervention personnalisées : S'adapter aux différentes personnalités de ses joueurs, reconnaître les différences physiques et psychologiques entre ses joueurs, ainsi que leurs implications sociales, reconnaître les différents rôles dans l'équipe
- Maintenir une relation professionnelle avec chaque joueur : S'intéresser à tous les aspects de la vie de ses joueurs, être à l'écoute des problèmes personnels du joueur, ne divulguer aucune information personnelle sur le joueur, accorder la même attention à chaque joueur.

En réponse à une question sur ce qu'il conviendrait de mettre en avant à l'occasion du centenaire, il a indiqué qu'il fallait continuer à travailler sur le changement d'image : il faut cinq à sept ans pour modifier une image. A cet égard il ne faut pas parler de soi-même, mais faire parler de soi, notamment par les leaders d'opinion. Il faut développer une logique de témoignage en faisant intervenir de grands témoins.

Un nouveau contrat sera mis en place afin de continuer ces actions.

VIII) INFORMATIQUE :

La migration de Magic vers Geslico s'est bien déroulée. Des modifications y seront apportées : un champ optionnel relatif au certificat médical sera ajouté, la suppression des clubs sera bloquée, car cela génère des difficultés pour les mutations ; mise en place d'un historique des reprises et d'un « mouchard » sur les mutations.

Il est rappelé que les résultats des concours doivent être saisis sur ce logiciel. En ce qui concerne les Nationaux et Internationaux, la saisie est effectuée directement au siège de la FFPJP. Il est donc demandé aux délégués de transmettre dans les meilleurs délais les comptes rendus de concours.

De plus, dans l'optique de l'envoi du prochain numéro de « Inf'aux Clubs », il est impératif que les Comités mettent à jour les adresses de leurs clubs, car le nombre des fausses adresses est impressionnant.

Malgré le changement d'assurance, le support n'a pas été modifié cette année puisque les indications y figurant à ce propos demeurent valables, à l'exception de l'adresse d'envoi, mais, les Comités seuls responsables des envois des dossiers l'ont. De plus nous passerons, en cours d'année, mais de manière transparente pour nous, d'Azur- GMF à MMA. Il sera alors envisagé de modifier notre support pour l'an prochain et nous essaierons de faire en sorte que, en partenariat avec le nouvel assureur, le coût de leur réalisation soit le moins élevé possible, voire gratuit afin de les mettre à la disposition des Comités pour refaire toutes les licences, ce que nombre d'entre eux font déjà tous les ans.

Nous en profiterons pour revoir les champs, car certains décalages apparaissent désormais. Le projet devra être finalisé pour le mois de septembre.

Il serait souhaitable d'uniformiser les numéros d'affiliation des clubs afin que l'on ne puisse plus trouver des clubs avec le même numéro. Il suffirait de tous les faire précéder du numéro du département.

IX) DISCIPLINE :

Le Comité Directeur a pris connaissance de diverses décisions prises par la Commission Nationale d'appel, notamment dans l'affaire des incidents provoqués à Nevers par des jeunes de la Haute-Garonne. En l'occurrence une question d'équité se pose entre ceux qui ont fait appel et ceux qui ne l'ont pas fait

(La séance suspendue à 13 heures est reprise à 17 h. 15)

X) ARBITRAGE :

Résultat de l'examen d'Arbitre National du 15 janvier 2006 :

Admis à l'écrit : Mlle **CHACON** Nathalie (11), MM. **GELIE** Marcel (972), **LAMARDELLE** Thierry (23), **LEUCHART** Bernard (59), **PEYRES** Christophe (40), **SAHUGUET** Bernard (34).

Non admis : M. **MONIERE** (92), possibilité de se représenter en 2008

Echec pénalisant : Mme **BUTTY** (46) ; MM. **DANIEL** (88) ; **MALONI** (32) ; **METOIS** (86), **ODILLE** (08) ; **SOULAT** (14) : qui pourront se représenter en 2010. **M. PANIER** (14) : deuxième échec, ne pourra plus se représenter.

Le niveau moyen des candidats a été particulièrement mauvais. Il serait donc souhaitable que les Comités, au lieu d'envoyer des candidats pour leur faire plaisir ou ne pas leur déplaire, établisse une certaine sélection. Il pourrait être envisagé de leur retirer cette possibilité durant une session.

La Commission d'arbitrage ne se réunira plus qu'une fois par an, en février, dans sa composition plénière, le vendredi soir. Toutefois, ses membres qui souhaiteraient assister au Conseil National à leurs frais pourront en adresser la demande au Président qui tranchera en fonction des demandes émanant des Ligues et Comités afin d'éviter un nombre de présents trop élevé.

Les questions transmises à Victor NATAF pour faire passer un examen d'arbitre de Ligue lors de son déplacement en Guyane, ayant été les mêmes que celles posées à tout le monde en début d'année, les résultats ne seront pas entérinés.

Le colloque concernant l'arbitrage aura lieu le 19 mars prochain à Paris au CNOSEF. Il est rappelé que chaque Comité se doit d'envoyer ses arbitres Nationaux, à défaut un arbitre de Ligue ou un responsable de l'arbitrage. Le repas du midi sera pris en charge par la Fédération.

Seront présentés à l'examen d'arbitre International, lors des Championnats du Monde à Grenoble : MM. **LABORIE** (31) et **LE BOTS** (76).

XI) MISE À JOUR DES TEXTES FEDERAUX :

L'ensemble des textes fédéraux ont été mis à jour. Ils seront diffusés prochainement et consultables en ligne sur le portail fédéral. Les dernières légères modifications sont les suivantes :

a. Statuts F.F.P.J.P :

Ajouter à l'article 24 les termes suivants : « 7° *Sanctions pécuniaires* ».

b. Règlement des Championnats de France :

En plus du Cahier des Charges :

-Article 4 : « *Dans la mesure des places disponibles, les Champions et Vice-Champions des championnats seniors-juniors sont qualifiés automatiquement pour l'année suivante à condition de rester dans la même formation. En cas d'indisponibilité d'un joueur, l'équipe est remise à la disposition de la Ligue ou au Comité qu'elle représentait et qui doit l'attribuer dans le cadre d'un qualificatif.* »

-Article 14 c, 2° : Dans l'hypothèse de participation d'un joueur de nationalité non française, hors tête à tête, « *il sera autorisé à revêtir le maillot tricolore* ».

-Article 16 : Ajouter : « *La restauration des représentants officiels de la FFPJP est prise en charge par les organisateurs.* »

c. Règlement de la Coupe de France des Clubs :

-Article 2 : « L'équipe doit être accompagnée obligatoirement par un coach licencié dans le club. A défaut, il faudra en choisir un parmi les joueurs composant l'équipe, mais ce dernier ne sera plus autorisé à jouer. En l'absence de coach, le club a match perdu. »

-Article 3 : « Les sanctions administratives ou disciplinaires de non participation aux Championnats de France ne s'appliquent pas à cette compétition. »

-Article 8 : « Néanmoins, les clubs peuvent se mettre d'accord pour l'organiser avant cette date. A défaut et en l'absence d'une ou des deux équipes sur le terrain à l'heure et à la date prévus (dernier jour de la date butoir à 14h30) le club ou les deux seront éliminés. Le Comité de pilotage sera intransigeant sur le respect des dates butoirs. »

d. Concours Nationaux :

-Article 8 : «Le paiement s'effectue obligatoirement par chèques ou virements. La FFPJP recommande que ce paiement soit réalisé par l'intermédiaire de la Ligue ou du Comité Départemental, dès réception d'un chèque global de l'organisateur ».

e. Règlement Administratif et Sportif :

Il est proposé d'arrondir les tarifs suivants pour 2007 :

Mutations intradépartementales :	10€
Mutations interdépartementales :	20€
Mutations internationales :	20€

Affiliation des clubs à la FFPJP : 10€ le total étant toujours reversé à la Coupe de France des clubs

XII) PROCHAINES REUNIONS :

Comité Directeur: Samedi 22 à partir de 14 h. 30 et dimanche 23 avril au matin au CNOSF à Paris

Samedi 1^{er} juillet à Marseille

Vendredi 13 et samedi 14 octobre au siège à Marseille

Conseil National: Samedi 14 et dimanche 15 octobre au siège à Marseille

A l'issue de la réunion du samedi après-midi le Président a procédé à la remise de récompenses fédérales annoncées au cours du Comité Directeur d'Octobre 2005 (promotions du 14 juillet et du 1^{er} janvier) : Médaille d'argent de la Fédération à Mlle THEDEVUIDE, MM. ARNAL et CHARLES ; Médaille d'Or : à MM. DESBOIS, CARBONNIER et LOULON, les autres récipiendaires ayant préféré recevoir ces récompenses lors de manifestations dans leur région.

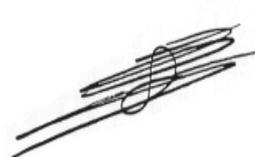
Par ailleurs il a rendu hommage à M.Gérard GILBERT, ancien Président de la Ligue du Centre auquel a été remis, en association avec l'ensemble des Présidents de Ligue le séjour et les entrées pour deux personnes à Grenoble à l'occasion des Championnats du Monde de Septembre.

Le Secrétaire Général de la FFPJP



A.JUAN

Le Président de la FFPJP



C.AZEMA